

**COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
M. MICHEL GERMAIN, commissaire  
M. CLAUDE E. DELISLE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES  
DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 6 août 2003 à 19 h 30  
Holiday Inn Saguenay  
Salle Ouananiche  
2675, boul. du Royaume  
Jonquière

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 6 AOÛT 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COMITÉ DES CITOYENS DE LATERRIÈRE INC. .... 1

M. Gilles Potvin

M. Serge Forget

CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT ..... 16

M. RICHARD MERCIER ET M. HAROLD GUAY ..... 25

REPRISE DE LA SÉANCE

M. JOSEPH THOMAS ..... 31

CLUB DE KAYAK DE LA RIVIÈRE AUX SABLES ..... 36

M. André Proulx

M. Jean Dussault

M. GHISLAIN LOWE ..... 45

DROIT DE RECTIFICATION

PROMOTEUR ..... 53

---

**SÉANCE DU 6 AOÛT 2003  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir, soyez les bienvenus à l'audience publique.

10 Ce soir, il y a six (6) inscriptions. Nous vous rappelons que vous êtes les bienvenus si vous voulez présenter votre opinion, vous pouvez aussi vous inscrire et nous vous entendrons à la fin de la séance.

15 Il y a aussi un droit de rectification, ce droit est accordé à toute personne dans la salle qui estime qu'il y a une information qui a été présentée au cours de l'audience ou lors de séances précédentes, et que cette information n'est pas exacte. Alors on vous demande à ce moment-là de bien vouloir utiliser le droit de rectification pour venir dire à la Commission l'information que vous possédez à cet effet.

20 Si vous pouvez le faire plus tard, si c'est plus utile pour vous de le faire ultérieurement, bien, on va recevoir l'information par écrit; mais autant que faire se peut, essayez de faire ça vite parce qu'on va devoir commencer à écrire le rapport, nous, dès la semaine prochaine, parce qu'il nous reste très peu de temps pour écrire ce rapport, décider ensemble comment on va présenter la recommandation aux ministres responsables tant du Québec que du Canada.

25

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
COMITÉ DES CITOYENS DE LATERRIÈRE INC.**

30 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous accueillons le Comité des citoyens de Laterrière.

35 **PAR M. GILLES POTVIN:**

Bonsoir madame et messieurs.

40 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir. Alors s'il vous plaît, vous pouvez vous identifier.

**PAR M. GILLES POTVIN:**

Alors Gilles Potvin, Comité des citoyens de Laterrière.

45

**PAR M. SERGE FORGET:**

Serge Forget.

50

**PAR M. GILLES POTVIN:**

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3 (Les 9, 10 et 11 août 2000, fin du quatrième paragraphe).

55

Où est l'action, encore moins la prévention telle que demandée par la Commission Nicolet.

LECTURE DU MÉMOIRE.

60

Page 5 (Propositions de solutions, fin du premier paragraphe).

Qui se feront, on l'espère.

65

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6 (Sécurité des personnes et de leurs biens, dernier paragraphe).

Pour la deuxième partie, technique, Serge va continuer.

70

**PAR M. SERGE FORGET:**

Alors en deuxième partie, on va traiter de l'étude d'impact et le BAPE!

75

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6 (Deuxième partie, L'étude d'impact et le BAPE, fin du premier paragraphe).

On a passé à travers des douze cents (1200) pages concernant cette étude.

80

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 11, fin du paragraphe en gras.

85 Voilà la question qu'on se pose!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 15, fin du troisième paragraphe.

90

On n'a qu'à se référer à ce qui vient de se passer dans la région des Bois-Francs.

LECTURE DU MÉMOIRE.

95 Page 15, fin du cinquième paragraphe.

Si on se compare à ce qui s'est passé dans les Bois-Francs, notre crue maximale probable, on l'aurait eue en huit (8) heures, la même quantité d'eau qu'en 96.

100 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 17 (Fin de Conclusion importante).

Et non pas la seule des solutions possibles.

105

Et on désire faire quelques rappels importants au BAPE, à savoir!

LECTURE DU MÉMOIRE.

110 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

115 Merci monsieur Forget, monsieur Potvin, pour le rapport, le mémoire que vous avez soumis. Beaucoup de travail dans tout ça.

Nous avons des questions à poser pour vous, mais pour éviter qu'il y ait une rectification qui soit apportée sur un point, là, je voudrais simplement souligner que c'est pas Hydro Québec qui est promoteur, mais le ministère des Ressources naturelles.

120

**PAR M. SERGE FORGET:**

Excusez-nous.

125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on a des questions pour vous.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

130 Bonsoir messieurs. Donc je vais débiter par le dernier paragraphe de votre mémoire, lorsque vous faites mention de "trouver un complément de solution acceptable pour la sécurité".

135 Donc dans le cas ici, ce que vous entendez par sécurité, est-ce que c'est plus la sécurité de vos biens ou la sécurité des personnes?

Bon, on nous a parlé qu'il y avait des plans d'urgence, bon, les délais, les mécanismes permettraient d'évacuer rapidement la population, d'ailleurs vous en faites référence à l'intérieur de votre mémoire.

140 Donc si je comprends bien, votre insatisfaction vient du franchissement éventuellement des seuils majeurs d'inondation, même si vous évacuez.

145 Donc vous, dans votre position, donc dans le cas de la rivière Chicoutimi, c'est les dommages appréhendés à vos biens.

**PAR M. SERGE FORGET:**

Aux biens.

150 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Dans cette optique-là, un complément de solution acceptable, vous en faites référence, lequel vous privilégiez?

155 Parce que vous faites référence à un tunnel, vous faites référence à la capacité de rétention.

**PAR M. SERGE FORGET:**

160 Bon, évidemment, il y a eu toutes sortes d'études qui ont été faites, soit par Tecsub, soit par des études antérieures du ministère de l'Environnement ou autres, pour nous, et ici on fait référence à la Commission des eaux et le rapport de 1925, et si on fait référence également à la Commission Nicolet, on doit tenir compte des capacités d'évacuation des barrages du lac Kénogami, pour que cette eau-là, qui puisse s'écouler, la capacité d'évacuation soit la même jusqu'en bas.

165 Et c'est pas le cas qu'on rencontre dans le présent dossier.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

170

Parce que vous comprenez qu'il y a donc différentes solutions potentielles, complémentaires, il y en a plusieurs même, il y en a qui coûtent peut-être directement pas cher mais qui peuvent avoir des conséquences à long terme, d'autres peuvent avoir peu de conséquences mais peuvent être très très onéreuses.

175

Laquelle vous privilégiez, est-ce que c'est de maintenir le lac Kénogami à un bas niveau, est-ce que vous privilégiez un second réservoir?

**PAR M. SERGE FORGET:**

180

Bien, on a mentionné qu'on souhaitait que le lac Kénogami soit à cent treize virgule cinq (113,5 pi), et que le réservoir Pikauba soit maintenu le plus bas possible, c'est sûr.

185

Parce que si c'est un réservoir pour capter les apports d'eau qui arrivent soudainement, bien, il faut pas qu'il soit maintenu trop haut, parce qu'il servira pas à grand-chose.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

190

Donc dans l'ordre de priorité, le premier élément de solution, ce serait un Kénogami un peu plus bas et un Pikauba plus bas. C'est votre priorité, dans ce cas-ci.

Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

195

Et je comprends, des ouvrages qui permettent une évacuation...

**PAR M. SERGE FORGET:**

200

Jusqu'au Saguenay.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

205

... pleine et entière jusqu'au Saguenay.

**PAR M. SERGE FORGET:**

210

Ce qu'on rencontre pas actuellement sur la rivière Chicoutimi, et sans doute pas sur la rivière aux Sables, en termes de capacité d'évacuation des ouvrages Pibrac-Est et Ouest.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

215 Dans le cas de la rivière Chicoutimi, il y a pas de travaux qui sont proposés. Bien entendu, il y avait des hypothèses de travail de creusage de trois (3) seuils, donc les trois (3) localisations des seuils sont à proximité de résidences, par définition même.

Est-ce que c'est près, à votre connaissance, est-ce que c'est près des endroits où vous demeurez, ce qui est proposé?

220 **PAR M. SERGE FORGET:**

J'ai pas vérifié récemment et j'ai pas ça en mémoire, il faudrait que je voie les cartes.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

225 C'est ça, à un moment donné, j'ai vu quelque part, dans un des documents, on avait une localisation, je sais pas si c'était dans l'étude de BPR.

**PAR M. SERGE FORGET:**

230 Il faudrait voir où sont situés ces seuils-là, je me souviens pas.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

235 C'était près des résidences, bien entendu, mais je me posais la question.

**PAR M. SERGE FORGET:**

240 C'était dans le secteur Portage-des-Roches, si je me souviens bien, de mémoire; où les chalets, là, près des rapides.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

245 Je connais bien le coin parce que je suis allé voir, regarder ça tranquillement, seul, dernièrement.

**PAR M. SERGE FORGET:**

250 C'est un bel endroit aussi, l'eau qui cascade.



**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc dans ce cas-ci, vous, le creusage de la rivière Chicoutimi, c'est une solution qui aurait été acceptable, ça?

255

**PAR M. SERGE FORGET:**

Bien, c'est acceptable dans la perspective où ça permet d'atténuer ou d'éviter les inondations majeures. C'est ce qu'on veut.

260

L'objectif qu'on atteint, c'est d'éviter les inondations majeures, dans une crue semblable à celle de 96 ou dans une crue maximale probable.

Parce qu'on nous a dit, dans notre questionnement dans la première partie, qu'une crue équivalente à celle de 96, qui arriverait dans un temps record, devrait être considérée comme une crue maximale probable.

265

Or, on sait maintenant que ça peut arriver, puisqu'on vient de le vivre il y a quelques jours dans le secteur des Bois-Francs. Ils ont reçu cinquante pour cent (50 %) de l'eau qu'on a reçu en 96 en dedans de vingt-quatre (24) heures.

270

Alors s'il avait plu là-bas huit (8) heures, ça aurait été une crue maximale probable, en termes de quantité d'eau.

275

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

280

Oui, monsieur Forget, il y a quelque chose que je comprends pas dans votre mémoire.

En page 10, dans "Risques d'accidents technologiques", vous citez...

285

**PAR M. SERGE FORGET:**

Dans le résumé ou...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

290

Dans le résumé, en page 11, pardon:

295 "Également, le guide de réalisation d'une étude d'impact nous informe à l'article 6.1 que les risques d'accidents technologiques doivent comprendre...

"L'analyse identifie les éléments sensibles du milieu pouvant être affectés d'une façon telle lors d'un accident que les conséquences pourraient être importantes ou augmentées."

300 On cite: "Habitations, hôpitaux, sites naturels d'intérêt particulier."

**PAR M. SERGE FORGET:**

305 C'est un texte qui est tiré du règlement de la Procédure d'analyse des risques technologiques à faire en cas d'étude d'impact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais vous l'interprétez, le paragraphe qui suit, en disant:

310 "Devons-nous comprendre que les études d'impact sur l'environnement comprennent en premier lieu la prévention des événements pouvant arriver aux poissons."

**PAR M. SERGE FORGET:**

315 Oui, pourquoi on arrive là, pourquoi on arrive à cette conclusion-là, et on n'a pas tout cité la réglementation ou la procédure, mais c'est tout ça pour arriver à un programme de mesures d'urgence.

320 Toutes ces études-là ne conduisent qu'à un programme de mesures d'urgence, non pas à la préservation des biens et des personnes.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

325 Si je comprends bien ce que vous nous dites, c'est que dans l'étude d'impact, on a traité de l'impact sur le poisson, mais on n'a pas fourni le plan d'urgence. C'est ça?

**PAR M. SERGE FORGET:**

330 Pas nécessairement ça, mais si je fais référence au texte que vous référez, dans cette procédure-là, on a fait ces études-là que pour conclure à un PMU, un programme de mesures d'urgence.

On n'analyse pas ça dans un but de prévention de dommages.

335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. En tout cas, c'est votre interprétation, je vous expliquerai pas – peut-être que le ministère de l'Environnement pourra venir en rectification.

340 **PAR M. SERGE FORGET:**

En tout cas, c'est la façon dont on l'a interprété.

345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais ça mérite d'être expliqué, je pense, parce que c'est pas le sens qu'on comprend à l'approche.

350 Ça fait qu'on demande au ministère de venir tout à l'heure l'expliquer, pour qu'on soit bien renseigné tout le monde.

**PAR M. SERGE FORGET:**

Good!

355

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on vous remercie de votre intervention.

360 **PAR M. SERGE FORGET:**

Très bien, merci beaucoup.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

365

Monsieur Arnaud, en rapport avec le mémoire ici, j'aurais une petite question, une précision, c'est notamment en page 14 du mémoire ici, lorsqu'on fait allusion à la fameuse étude...

370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La synthèse.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

375

Donc en page 14, on fait mention, dans l'étude d'impact, au volume 1, page 3-32, c'est une question des fameuses études des conséquences, rupture de barrage et autres.

380

Ça, on avait regardé le texte, c'est pas clair à savoir: est-ce que c'est une étude qui est existante ou qui est à faire? Et si elle est existante, est-ce qu'elle est disponible, à l'heure actuelle où on se parle.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

385

Écoutez, l'étude, actuellement, si elle est pas finale, elle est en cours; et si elle est finale, elle est déposée au Centre d'expertise. C'est la façon normale de travailler, on dépose ça à l'exploitant.

390

Et donc, il faut parler avec l'exploitant, parce que c'est une étude qu'on fait pour l'exploitant.

395

Maintenant, il faut bien comprendre que l'étude d'impact va fournir des intrants pour le plan des mesures d'urgence et le plan des mesures d'urgence intègre ces études-là. C'est à partir de ces études qu'ensuite, les organismes qui sont responsables de la sécurité civile, avec les différents intervenants, vont effectuer le plan des mesures d'urgence.

Et dans le cas présent, il existe un plan des mesures d'urgence, au niveau de la gestion du lac Kénogami.

400

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Dans le cas de modification des ouvrages, bon, prenons dans le cas Pikauba par exemple, si on lit l'étude d'impact, le texte – c'est parce que, personnellement, quand je le lis, c'est ambigu. On peut faire deux (2) interprétations, à la page 3-32.

405

On peut faire l'interprétation suivante, qu'il y a une étude qui va être faite et qui sera remise dans le cadre de la Loi sur la sécurité des barrages, pour l'autorisation du projet, autorisation finale de construction. Ou on peut interpréter, parce que c'est de la façon que c'est écrit, on peut interpréter aussi que l'étude est déjà faite, mais qu'elle n'est pas déposée, elle n'est pas rendue publique, mais qu'elle va l'être seulement au moment du processus d'autorisation finale du projet, après que le Conseil des ministres...

410

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

415

Il faut juste que je consulte mes collègues, pour pouvoir vous répondre si l'étude est finale et si elle a été déposée.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

420

Si elle est en cours, c'est une chose; si elle est finale, c'est une autre chose.

Parce que le texte est ambigu sur cet aspect-là.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

425 On va vous répondre tout de suite!

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

430 Alors l'étude en question a été déposée au ministère de l'Environnement en mars 2002, OK, et il y a des compléments d'information qui nous ont été demandés, suite au dépôt de la Réglementation sur la sécurité des barrages, en avril 2002, pour des bris de barrages en condition de crue.

435 Alors l'étude de bris de barrages par temps sec a été déposée à l'exploitant, c'est à l'exploitant d'intégrer ça dans son plan de mesures d'urgence.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

440 Donc l'étude est entre les mains du Centre d'expertise.

Mais ça concerne pas Pikauba.

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

445 Ça concerne, oui, le bris de barrage de Pikauba, ainsi que tous les ouvrages importants du pourtour du Kénogami.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

450 Donc, vous l'avez faite pour le bénéfice du ministère de l'Environnement, c'est ce qu'on doit comprendre, à l'époque?

**PAR M. ROBERT PICHÉ:**

455 Oui. Sauf que ça peut avoir des conséquences sur leur plan d'urgence actuel.

Donc, je pense que c'est à eux de prendre la responsabilité de rendre publiques ces informations-là.

460 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

On va diriger ça vers monsieur Rochon.

Je vous remercie.

465

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pendant que vous êtes là, justement, peut-être que vous pourriez répondre à la préoccupation du Comité de citoyens de Laterrière. Je vous invite à le faire si vous avez l'information.

470

Justement, on a entendu le Comité de citoyens proposer une solution en ce qui concerne le niveau d'eau du lac Kénogami, qui touchait aussi le niveau du réservoir Pikauba, mais ils ont des craintes par rapport aux ouvrages qui sont déjà présents sur les rivières Chicoutimi et aux Sables, sur leur capacité d'évacuer les débits d'eau considérables.

475

Est-ce que vous pourriez nous parler de ça.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

480

Bien moi, je peux un peu répéter ce que nous avons présenté dans la première partie, c'est que nous avons fait un projet qui permet, donc avec une évacuation dans les rivières Chicoutimi et aux Sables de neuf cent soixante mètres cubes par seconde (960 m<sup>3</sup>/s), de pouvoir passer la crue de 96 sans dommages. Bon.

485

Ensuite, on a présenté un certain nombre de simulations et on est arrivé avec des simulations dans lesquelles on a bien expliqué, et je reviens encore là-dessus – parce que là, il faut pas penser que le projet est bâti sur la CMP. La CMP, c'est une crue maximum probable qui sert à dimensionner les ouvrages.

490

Alors il faut bien comprendre que les ouvrages du lac, d'abord l'ouvrage de Pikauba a été dimensionné pour la CMP, les ouvrages du Kénogami ont été améliorés pour répondre à la CMP qui découle de la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages, et comme on l'a expliqué en audience, en cas de CMP, on a donné un scénario potentiel, on pourrait aller jusqu'à une évacuation de mille deux cents mètres cubes (1200 m<sup>3</sup>/s) par rivière.

495

Et dans ce contexte-là, nous avons aussi expliqué, dans la première partie, que les aménagements en aval sur les rivières devraient se conformer aussi à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages et que nous apportons, pour ces gens-là, en limitant à mille deux cents mètres cubes par seconde (1200 m<sup>3</sup>/s), une amélioration.

500

Alors ça va leur coûter moins cher que s'ils avaient dû se conformer à une CMP s'ils avaient été les premiers récepteurs de la CMP. C'est un peu ça qu'on doit expliquer.

505

Et la deuxième chose que je voudrais préciser, puisque j'en ai l'opportunité, c'est que nous avons présenté aussi, dans la première partie, le bilan en hectomètres cubes des quantités

d'eau qui passent dans les réservoirs, et nous avons très clairement expliqué qu'elle était la capacité du réservoir Pikauba qui, souvenez-vous, est de l'ordre de deux cent quatre-vingt-dix hectomètres cubes (290 hm<sup>3</sup>).

510

Alors ça, c'est quelque chose de très important, parce que la quantité d'eau qui arrive au réservoir Kénogami, en mètres cubes par seconde, il faut pas oublier que cette quantité d'eau, c'est une masse d'eau qui va être laminée par le réservoir Kénogami.

515

Alors il faut pas prendre pour du, excusez-moi le terme anglais, "cash" les deux mille cinq cents mètres cubes (2500 m<sup>3</sup>) d'eau qui arrivent, et penser que si le Kénogami évacue pas deux cent vingt-cinq mètres cubes (225 m<sup>3</sup>), ça va inonder tout le monde. Avec le deux mille cinq cents (2500 m<sup>3</sup>) et une évacuation de neuf cent soixante (960 m<sup>3</sup>) ou de deux mille quatre cents (2400 m<sup>3</sup>), on est capable de faire passer ces différents phénomènes exceptionnels.

520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour ces précisions.

525

Monsieur Rochon, êtes-vous prêt à répondre?

**PAR M. YVES ROCHON:**

Bonjour. Oui, je vais avoir plusieurs éléments de réponse.

530

Dans le mémoire, le requérant parle du Guide d'étude d'impact, le guide général je crois qu'il fait allusion. Effectivement, ce guide général là couvre, si on veut, la plupart des types de projets qu'on peut rencontrer.

535

Ici, la notion de risques d'accidents technologiques vise plus les projets de type industriel, je dirais, où on doit faire une étude d'accident de risque technologique

540

Il faut comprendre que l'objectif de ce genre d'étude là est d'intégrer, dans un plan de mesures d'urgence, toutes les conséquences qui pourraient découler d'un accident majeur, et de faire des plans d'urgence en conséquence.

545

Par contre, dans les cas de barrages ou lorsqu'on a des projets de barrages, le promoteur est tenu de plutôt suivre une directive plus spécifique, qui est ce qu'on appelle une directive type sur les barrages, et c'est de cette directive spécifique là dont s'inspire le ministre pour émettre sa directive sur l'étude d'impact comme telle.

Dans cette directive-là, on parle de gestion de risques d'accidents et on mentionne effectivement que les projets de barrages peuvent engendrer des risques d'accidents

550 technologiques majeurs. C'est peut-être pour ça qu'on peut penser que c'est la même chose, mais c'est pas la même notion comme telle.

Et ces études-là sont maintenant encadrées par la Loi sur la sécurité des barrages.

555 Nous, en fait, on fait l'hypothèse que les barrages qui sont construits, dont on fait les études d'impact, sont encadrés par une loi qui minimise au maximum possible les risques d'accidents et toute cette analyse-là est faite par le Centre d'expertise hydrique, par le biais de la Loi sur la sécurité des barrages.

560 Donc c'est pour ça que lors d'une procédure d'évaluation environnementale, on mentionne que le promoteur doit faire ce document-là, mais en fait, c'est dans un processus parallèle que ce document-là est déposé. C'est pour ça qu'il a été déposé au ministère de l'Environnement.

565 Mais, comme je dis, c'est dans un processus parallèle d'autorisation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages. Donc, c'est comme deux (2) cheminements différents.

570 Mais il faut bien comprendre que c'est pas parce qu'on n'en parle pas ou on l'inclut pas à l'étude d'impact que ce genre d'analyse là est pas prise en compte dans la décision du gouvernement. C'est comme deux (2) éléments qui sont identifiés et qui sont traités par deux (2) groupes différents du gouvernement, qui visent deux (2) champs d'expertise aussi différents, dans la gestion du risque d'accident d'un barrage, c'est pas le même que l'évaluation des impacts.

575 Donc c'est pas mal les éléments que je voulais mentionner par rapport à – je sais pas si ça répond à votre questionnement.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

580 C'est ça, si je me souviens bien, la Loi sur la sécurité des barrages parle du dépôt des conséquences de rupture de barrage avant la mise en exploitation du réservoir, ça implique qu'il peut être en construction. Je comprends ça.

585 Mais par contre, dans le cas de projets notamment comme ici, c'est-à-dire qu'une conséquence de rupture peut avoir des conséquences sur des personnes ou les biens des personnes qui sont en aval du fameux barrage, alors je comprends que la loi est comme ça, est écrite comme ça, mais là, il y a peut-être une apparence en tout cas du moins d'ambiguïté parce que là, les gens – il y a une étude qui les concerne, du moins les personnes qui sont dans la trajectoire potentielle de la rupture, mais par contre, ils ne verront pas publiquement, à ce stade-ci, les conséquences.

590



Alors c'est un peu ça qu'on retrouve d'ailleurs dans le mémoire des gens ici, qui sont venus, qui se demandent pourquoi ça fait pas partie de l'examen public. Et je me pose aussi un peu la question.

595 Je comprends, la loi dit ça, la loi l'exige pour la mise en exploitation, ne l'exige pas au niveau d'une étude d'impact.

600 Mais là, je suis en train de me poser la question: à quel moment ce serait souhaitable que les gens puissent en prendre connaissance, lorsqu'on a un examen public. Je suis en train de cheminer, de me poser cette question-là.

**PAR M. YVES ROCHON:**

605 Je veux dire, effectivement, je pense que la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages est assez jeune. Actuellement, il y a un groupe de travail qui se penche sur ce genre de questionnement là, c'est-à-dire comment les deux (2) procédures ou les deux (2) processus, qui marchent en parallèle, mais comment l'information doit passer d'une procédure à l'autre, si on veut.

610 Et je pense que le commentaire que font les gens est tout à fait à propos. Ils vont être rapportés aux gens du Centre d'expertise, pour peut-être effectivement rendre disponible ce genre d'étude là lors des périodes d'information, par exemple.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

615 Mais là, il y a rien qui empêche de la rendre disponible.

**PAR M. YVES ROCHON:**

620 Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

625 Alors on vous la demande officiellement.

**PAR M. YVES ROCHON:**

D'accord, je vais faire la démarche nécessaire.

630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

635 Parce que sûrement la Commission va regarder ça de façon plus large, aussi. On  
comprend très bien que les citoyens veulent savoir ce qui en est, s'il y a un barrage qui est  
construit en amont, et quelles seraient les conséquences pour eux si jamais il y a une rupture de  
barrage.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

640 Particulièrement ceux qui sont dans la trajectoire, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

645 Ils sont aussi intéressés que les gens au gouvernement à le savoir.

**PAR M. YVES ROCHON:**

650 Oui, oui, je pense que ce genre d'information là apporterait beaucoup, effectivement, à la  
compréhension du projet et de ses risques.

Il y a pas de problème, je vais faire la démarche nécessaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

655 D'accord, merci.

---

660 **CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

665 Nous invitons maintenant le Conseil de la Nation Huronne-Wendat.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

Louis Lesage, du Conseil de la Nation Huronne-Wendat.

670 Madame Journault, monsieur Delisle, monsieur Germain, analystes et membres de la  
Commission, participants à cette soirée, kueï.

675 Au nom du Conseil de la Nation Huronne-Wendat, je tiens à vous remercier d'offrir à notre  
nation cette occasion pour vous faire connaître nos préoccupations au sujet du projet de  
régularisation des crues du lac Kénogami.

680 Je vous présenterai les principales préoccupations qui nous ont conduits à suivre de près ce dossier, participer aux audiences publiques et finalement déposer un mémoire. Malgré le court laps de temps qui m'est accordé, j'espère vous faire une démonstration claire et raisonnable du fait que l'inondation de la rivière Pikauba représente un enjeu important de conservation et de diversité biologique allant même à l'encontre des engagements de notre pays envers différents traités internationaux de conservation de l'environnement et de la faune.

685 Je présenterai d'abord le contexte expliquant l'intérêt des Hurons dans ce dossier; j'enchaînerai ensuite avec des préoccupations touchant la faune aquatique, les biefs permanents, la faune terrestre, la biodiversité; et finalement, je conclurai.

690 Le contexte d'abord! Même si nous sommes géographiquement loin du lac Kénogami et de la rivière Pikauba, la connaissance de ce territoire par les Hurons-Wendat est plus que centenaire. En effet, à l'époque du commerce des fourrures, les Hurons et les Montagnais commerçaient entre eux par les rivières aux Écorces et Pikauba.

695 Le grand chef Nicolas Vincent a d'ailleurs tracé, sur deux (2) écorces de bouleau, une carte identifiant clairement une partie de ce territoire en 1829, soit près de cent (100) ans avant la création du lac-réservoir Kénogami.

Pendant des années, les chasseurs et pêcheurs hurons ont sillonné l'ensemble de la réserve faunique des Laurentides qu'ils surnomment d'ailleurs leur cour arrière.

700 Plus récemment, les Hurons-Wendat ont signé une entente de chasse avec le gouvernement du Québec, leur permettant de pratiquer leurs activités de chasse traditionnelle à l'original dans l'ensemble de la réserve faunique des Laurentides. Plus de deux cent cinquante (250) chasseurs hurons se prévalent de cette opportunité annuellement.

705 LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième paragraphe).

Page 2, fin du troisième paragraphe.

710 Ailleurs au Québec, c'est un type d'écosystème qui est aussi assez rare.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, fin du deuxième paragraphe.

715 Une approche identique, voire similaire au calcul de perte en kilogrammes de poisson présenté par le promoteur.

LECTURE DU MÉMOIRE.

720 Page 5, fin du troisième paragraphe.

Donc selon nous, on s'est malheureusement intéressé qu'à un maillon de la chaîne alimentaire.

725 J'évite ici le dossier de la contamination au mercure, puisque ça a été très bien présenté par le docteur Benoît Girard, de la Direction de santé publique, et j'espère vous tiendrez compte de ses propos lors de votre rapport final. Mais c'est tout de même quelque chose qui nous préoccupe énormément.

730 LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin de la page 7.

735 Finalement, la densité d'orignaux observée dans ce secteur varie autour de quatre (4) orignaux aux dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), soit la plus haute densité d'orignaux dans la réserve. C'est donc un endroit unique pour la chasse à l'original sur la rive nord du Saint-Laurent.

LECTURE DU MÉMOIRE.

740 Page 10, "Des solutions alternatives à Pikauba".

La construction d'un autre lac-réservoir en amont du lac-réservoir Kénogami nous apparaît comme étant une solution d'ingénieur à un problème d'ingénieur.

745 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 11, fin du premier paragraphe.

750 Et malheureusement méconnu de l'ensemble de la population québécoise.

Sachez que comme vous, membres de cette Commission, les Hurons ont toujours été et demeurent encore aujourd'hui des protecteurs de notre environnement, de notre mère la terre.

755 Je vous remercie de votre attention et de l'intérêt que vous porterez à nos préoccupations. Kueī.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

760 Merci de votre mémoire. Nous avons quelques points à discuter avec vous.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

765 Bonsoir monsieur Lesage. J'ai peut-être une observation pour commencer, j'ai remarqué, en suivant votre texte, que vous avez amendé à quelques endroits et peut-être certains passages nouveaux, entre guillemets, pourraient être d'intérêt pour nous.

Donc enfin, j'apprécierais peut-être avoir la nouvelle copie ou les amendements que vous avez faits.

770 **PAR M. LOUIS LESAGE:**

Je peux vous transmettre le texte intégral, pas de problème.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

775 C'est bien.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

780 J'ai voulu simplement émettre plus de couleur un petit peu; c'était plutôt monotone, le mémoire.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

785 Ça va, OK.

790 Une question assez précise sur les mesures de compensation. Entre autres, en ce qui concerne l'original, les mesures de compensation, les mesures d'atténuation pour compenser la perte d'habitats de l'original, notamment la construction, blablabla, bon, vous apparaissent ridicules.

795 En ce qui concerne aussi le poisson, entre autres l'omble chevalier, vous dites que les mesures de compensation, encore une fois, ne sont pas à la mesure, enfin, vous avez parlé du lac à Jack et puis bon, pour vous, ça, c'est pas acceptable, vous voulez que ce soit dans le bassin, dans le bassin versant de la rivière Pikauba.

800 Donc ma question précise, si le lac à Jack est pas acceptable, est-ce que vous avez des propositions à faire pour des mesures de compensation concernant le poisson et l'original dans le bassin versant Pikauba.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

805 Ce serait très difficile de trouver des mesures compensatoires parce qu'il y a des gens, surtout sur le poisson, qui ont fait ce travail énorme là, qui sont les gens de Pêches et Océans Canada, qui ont une échelle de gradation de mesures de compensation, et la dernière mesure à laquelle ils ont dit, oui, bon, il y a une augmentation significative de poisson, ce serait justement le lac à Jack, mais qui est pas du tout dans le même bassin versant.

810 Donc eux, ce qu'ils ont fait avec l'échelle d'évaluation, ils ont regardé à côté de la rivière Pikauba s'il y avait possibilité de compenser juste à côté, dans le même bassin versant, et finalement à l'extérieur du bassin versant. Et selon cette échelle compensatoire là, de Pêches et Océans Canada, c'est en tout dernier recours qu'on va compenser dans un autre bassin versant.

815 Et si ma mémoire est bonne, ou si mes informations sont bonnes, je crois que ça ne s'est jamais fait au pays, de compenser dans un autre bassin versant. Mais c'est des informations qui demeurent à être vérifiées.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

820 C'est parce que je tentais un peu de trouver ensemble une solution, parce qu'on dit entre autres, bon, si on passe à l'original, on dit que c'est des mesures qui sont pas acceptables, qui sont ridicules, donc il faudrait quand même proposer des choses positives, d'un autre côté, aussi, et voir la réaction du promoteur, voir la réaction du ministère Pêches et Océans, aussi, à ces nouvelles propositions de mesures de compensation.

825

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

830 Ce serait difficile de compenser la perte d'un milieu exceptionnel et de le remplacer par un autre milieu exceptionnel. Je sais pas si vous voyez ce que je veux dire. De recréer ailleurs, dans la réserve faunique des Laurentides du moins, un milieu exceptionnel pour l'original, à moins d'être un devin et de pouvoir créer les choses en sept (7) jours, peut-être.

835 Et les mesures compensatoires qui sont proposées, construction de miradors, des nouveaux chemins d'accès, c'est simplement pour compenser la perte de jouissance du chasseur. Donc on compense pas du tout pour l'original, on pense pas du tout à ses besoins annuels. On compense pour la perte de jouissance des personnes qui vont aller chasser là.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

840 Est-ce que pour vous, je reviens à l'omble de fontaine qui est quand même un poisson très prisé par les pêcheurs dans la Pikauba, dans la région des frayères entre autres, PK 50 à 55, kilomètres 50-55, est-ce que des mesures de compensation vous viennent à l'esprit.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

845

Il y en a d'autres qui ont été proposées, c'est-à-dire de mettre, je pense que c'était quinze mille (15 000) poissons ailleurs dans la réserve faunique des Laurentides. Mais encore une fois, c'est de redonner à des pêcheurs plus de poissons qu'ils ont perdu à un endroit. Donc on recrée pas un milieu, là.

850

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Je comprends.

855

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

On donne à Pierre ce qu'on a enlevé à Maurice.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

860

Donc pour vous, c'est la protection des habitats sur place.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

865

Tout à fait, tout à fait, tout à fait.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

870

OK. Une autre information, je sais qu'il y a de la chasse à l'orignal qui se fait après je crois la chasse des Blancs dans la région de la Pikauba, mais est-ce que la Nation Huronne-Wendat a d'autres droits semblables, par exemple, chasse à la sauvagine, dans cette région-là, ou si ça se limite à l'orignal.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

875

Présentement, dans la région de la rivière Pikauba, c'est seulement qu'une entente de chasse à l'orignal. Aussi, il y a rien de formel encore concernant la pêche, mais il y a des ententes qui sont en voie de négociations pour les activités coutumières et aussi la pêche.

880

Mais ce qui est signé, ce qui est sur papier, c'est seulement que la chasse à l'orignal. Sauvagine, c'est pas quelque chose qui est encore – les Hurons se déplacent pas normalement jusque dans la réserve faunique des Laurentides pour chasser la sauvagine, parce qu'il y a un carrefour migratoire important qui s'appelle le fleuve Saint-Laurent, et les Hurons se concentrent principalement le long du fleuve.

885

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

OK, une dernière question hypothétique.

890 Si le projet se réalise, est-ce qu'une mesure de compensation pour les poissons serait acceptable pour vous dans le lac Kénogami.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

895 Dans le lac Kénogami?

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Oui.

900

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

Dans un endroit artificiel, non.

905 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Bien, un endroit pas nécessairement artificiel. Mais non?

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

910

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

915 Non, ce serait pas artificiel.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

920 Bien, c'est un lac qui a été créé au début du siècle, donc qui a été construit par la main de l'homme et donc, c'est pas un endroit qui serait prisé par les gens de chez nous.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Mais ça resterait quand même dans le bassin versant de la Pikauba.

925



**PAR M. LOUIS LESAGE:**

930 C'est parce que les Hurons aiment cet endroit-là, le connaissent depuis longtemps, depuis des dizaines, des centaines d'années. Comme je le disais tout à l'heure, le grand chef Nicolas Vincent l'a mis sur une carte avant même la création du lac Kénogami, et c'est un endroit qui est connu, qui est apprécié.

935 Et c'est pas juste d'aller pêcher du poisson qui est important, c'est le fait, comme je disais, qu'on rencontre toutes sortes de conditions, tant la beauté du paysage, l'écosystème qui est unique, c'est la jouissance d'être dans ce milieu-là. Le fait de prendre une truite, ça devient peut-être la cerise sur le sundae.

940 Donc c'est ça, le fait de pouvoir aller pêcher plus de poissons dans le lac Kénogami, c'est pas du tout intéressant pour les Hurons.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

C'est bien, merci.

945 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lesage, permettez-moi de revenir sur la question du mercure.

950 Oui, nous regardons cette question-là et puis les experts, tant du côté du Québec que du Canada, recommandent, advenant que le réservoir Pikauba soit créé, qu'il y ait une attention particulière qui soit donnée à la question de l'information du risque. Parce que la gestion du risque, ce serait comme une clé, étant donné que le risque serait diminué autant que faire se peut, mais il en resterait un risque quand même, parce qu'il y aurait une contamination additionnelle du poisson dans la section Pikauba et bon, en tout cas, peut-être jusqu'à 955 l'embouchure.

960 Comment vous voyez ça, la communication du risque pour que les pêcheurs puissent être informés correctement du nombre de repas qu'ils pourraient prendre sans que ce soit dommageable pour leur santé.

965 Parce que ce qu'on nous a dit, justement, en première partie d'audience publique, c'est que c'est pas évident de bien communiquer le risque sans faire peur aux gens inutilement, sans que les gens disent, bien, je vais plus à la pêche. Il faut dire les vraies choses.

Avez-vous des conseils à donner.

**PAR M. LOUIS LESAGE:**

970 Non, non, mais ce que je peux vous dire, c'est que moi je trouve, j'en ai pas parlé ce soir, bon, pour raccourcir un peu ma présentation, parce que je trouvais que le docteur Girard avait très bien, avait des propos très justes et très clairs et j'ai pas à rapporter ce qu'il a dit, c'est très bien fait.

975 Cependant, la gestion, donc après, une fois que le réservoir est en place et que les poissons, bon, ont une certaine contamination, je peux pas vous donner de conseil vraiment sur la gestion du risque et tout ça, sauf que je peux vous parler de d'autres communautés autochtones qui ont déjà eu des problèmes de mercure, problèmes de santé, au niveau des yeux, bon, au niveau des reins, du foie, tout ça.

980 Je suis pas expert non plus là-dedans, mais il y a des communauté, notamment les Cris, qui ont eu énormément de problème avec le mercure, parce qu'ils consomment beaucoup de poisson.

985 Chez nous aussi, on consomme beaucoup de poisson, et on a été même surpris d'apprendre que le poisson pêché dernièrement pour les fins des études, autour de la rivière Pikauba, contenait déjà un taux de contamination de mercure plus élevé que la moyenne. Il faudrait que je fouille dans mes notes mais donc, le poisson est déjà fortement contaminé et va l'être encore plus.

990 Et en plus, les pêcheurs, normalement, ils gardent pas les truites de quatre pouces (4 po), ils gardent les gros poissons. Lorsqu'on crée un réservoir, le poisson normalement grossit dans les premières années, je pense que monsieur Delisle connaît un peu le dossier aussi, donc le poisson grossit, donc nécessairement, les gens vont être portés à garder les plus gros poissons, donc les plus contaminés.

995 Alors de leur dire que tu as droit à un (1) repas par mois ou deux (2) repas par mois, c'est le centre de santé qui va pouvoir le décider mais cependant, ce qu'on sait, c'est que les poissons qui vont être consommés, en tout cas, risquent d'être contaminés d'une manière très importante, plus que ce à quoi on pourrait s'attendre, parce qu'ils sont déjà fortement contaminés.

1000

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va. Merci pour votre présentation.

1005

\_\_\_\_\_

1010

**RICHARD MERCIER ET HAROLD GUAY**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant messieurs Richard Mercier et Harold Guay.

1015

Bonsoir.

**PAR M. HAROLD GUAY:**

1020

Mon nom à moi est Harold Guay, je demeure à la résidence de gauche sur la photo.

**PAR M. RICHARD MERCIER:**

1025

Mon nom est Richard Mercier, donc à droite sur la photo.

Bon nous, on a rédigé un mémoire avec plusieurs annexes, pour ceux qui ont les annexes, ça va être un petit peu plus facile, un petit peu plus lourd pour ceux qui ont pas les annexes. On a sorti des idées, alors on vous résume ces idées-là.

1030

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 1, milieu du troisième paragraphe.

1035

Donc c'est une carte où on illustre la hauteur des eaux en cas d'évacuation de la rivière à six cent cinquante mètres cubes-seconde (650 m<sup>3</sup>/s). Donc on a une ligne avant travaux, une ligne après travaux. Cette ligne demeure la même, travaux ou non. Donc pour nous, ce serait la même situation qu'en 96.

1040

LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin de la page 1.

1045

On peut voir un peu les ouvrages, on les voit mieux étant donné que le niveau était assez bas, les débits étaient très bas, donc on voit les digues artificielles qui ont été mises en place sur le parcours du rapide.

On voit aussi le chemin de service qui empiète sur le cours d'eau.

1050

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, fin du troisième paragraphe.

1055 C'est comme si l'eau pourrait pas, on le voit sur la résidence de droite, on voit sous la galerie, il y a une porte d'entrée, alors on mentionne dans le rapport, sur le tableau que j'ai joint en annexe, il y a une cote d'ouverture pour cette porte-là alors qu'on mentionne que la cote d'inondation est un point quatre mètre (1,4 m) plus haut, ce qui correspond à la porte du rez-de-chaussée.

1060 Alors c'est comme si l'eau, par politesse, entrerait au rez-de-chaussée plutôt que la première ouverture, la plus basse. Alors on mentionnait qu'il y avait pas de problème et qu'on n'inondait pas les résidences. Ça va?

LECTURE DU MÉMOIRE.

1065 Page 2, fin du cinquième paragraphe.

1070 C'est tout simplement pour illustrer, si vous comparez l'annexe A et B, la limite du cent soixante-dix mètres cubes (170 m<sup>3</sup>) qui est la cote d'inondation majeure actuelle, étant donné que les photos sont là, ça se rend peut-être jusqu'à où on voit qu'il y a du matériel qui a été mis au pied – la zone où est-ce que le matériel a été mis, là, du côté droit.

1075 Alors que ce qu'on propose, à six cent cinquante mètres cubes (650 m<sup>3</sup>/s), on se retrouve presque entouré d'eau. L'eau fait le tour des propriétés et inonde le chemin d'accès à l'arrière. Alors il y a une différence qui est considérable entre les deux (2) scénarios.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, milieu du troisième paragraphe.

1080 Voir la photographie aérienne de 1976 à l'annexe G, où on constate une vue aérienne du secteur avant le déluge. On constate l'absence des premières digues qui sont à l'entrée du CEPAL et l'absence du chemin d'accès et de la passerelle, sur cette photo.

1085 ... Et que les deux (2) premières ne faisaient pas partie du parcours de kayak établi lors des qualifications nationales du 31 mai dernier.

Donc pour ce qui est du parcours qui a été érigé cet été, les kayakistes portaient du troisième seuil, donc plus bas, ils ne portaient pas à l'entrée du rapide de CEPAL.

1090 LECTURE DU MÉMOIRE.

C'est ce qui résume le mémoire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1095

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1100

Messieurs, je vous remercie. Je crois que vous avez fait une bonne démonstration, intéressante, qui soulève une série de questions, effectivement.

1105

Bon, c'est clair que dans la situation actuelle, je peux comprendre votre inquiétude, étant donné que vous êtes, surtout dans votre cas à vous, vous êtes pratiquement encerclé, une partie de votre maison est potentiellement touchée dans le cadre d'une crue majeure. Même si on pense que ces crues-là auraient une récurrence assez rare, je comprends vos inquiétudes sur la valeur marchande de la propriété notamment, et aussi votre quiétude là-dedans.

1110

Ce que je retiens, nous sommes allés faire un tour, j'ai porté attention justement aux seuils supérieurs qui sont aménagés dans la rivière, on voit qu'ils sont très très linéaires.

1115

Donc vous, vous êtes portés à croire que ce seuil-là ou en tout cas les deux (2) derniers seuils auraient pu avoir une influence pour modifier les lignes entre votre annexe A et votre annexe B; dans le secteur où vous êtes construits, on voit une modification majeure.

Vous, vous pensez qu'il y aurait une possibilité que ce soit la cause, l'aménagement de ces seuils-là après 96?

**PAR M. RICHARD MERCIER:**

1120

Oui. Bien, c'est le rétrécissement de CEPAL qui est responsable du rehaussement des eaux.

1125

Lors de 96, on voyait qu'en dessous du pont, on était en espèce d'écoulement noyé, il y avait pas énormément de turbulence. C'est donc le rétrécissement des eaux qui crée une espèce de bouchon, et on a une espèce de lac, où est-ce qu'on est, dans la partie de rivière.

1130

Si on jette un coup d'œil, ici, sur l'étude de monsieur Therrien, il y a des petits schémas qui démontrent la hauteur des eaux par rapport à différentes lignes qui ont été tirées, les fameux PK.

1135

Sitôt que l'eau entre, passe le premier seuil du rapide de CEPAL, vous allez voir que la pente, sur les graphiques, diminue très rapidement. Donc, c'est donc que la pente du CEPAL est prononcée, d'où son intérêt pour les kayakistes, donc il y a une forte pente.

Donc en élargissant ou en laissant libre cours à l'eau dans cette section-là, on se retrouve tout de suite avec un plan d'eau, face à chez nous, beaucoup plus bas.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1140

Surtout en faible débit, le niveau d'eau est assez bien maintenu, on pouvait le voir

1145

Non, je pense que c'est certain que pour des considérations hydrauliques, ça demande des vérifications très détaillées, à savoir entre autres, est-ce qu'il y a eu modification des niveaux d'eau suite aux travaux de réfection. Je pense qu'effectivement, ce serait important de faire cette vérification-là, pour voir si c'est ça qui a effectivement modifié les lignes, entre autres.

1150

Et après ça, manifestement, vous êtes déjà là, si le projet se réalise, bien, il faut tenir compte – même si le projet se réalisait pas, on s'aperçoit qu'il y aurait aussi beaucoup d'eau qui risquerait de passer, en cas d'une répétition de la crue, d'une façon ou d'une autre.

1155

Ça veut dire que je crois que c'est important de faire les vérifications d'usage. À date, c'est évident que je pense qu'il faut trouver quelque chose de mieux qu'une simple, je pourrais dire, excusez-moi l'anglicisme, une "patch", il faut trouver une solution qui a de l'allure, qui est sécurisante et effectivement qui vous brime pas.

1160

Je pense que vous avez soulevé comme des points intéressants qui méritent une vérification.

**PAR M. RICHARD MERCIER:**

1165

C'est ça, en tant que riverain, on doit s'attendre à gérer d'une certaine façon le risque, mais ce qui est inacceptable, c'est qu'on porte le niveau, le seuil d'inondation majeure sans tenir compte de nos propriétés, donc au dessus de notre premier plancher.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1170

Je pense qu'il y a moyen de trouver, de regarder ça, d'être imaginatif et trouver une solution qui a du sens, quitte à faire des modifications un petit peu plus en aval, pour modifier un peu les seuils, des choses comme ça, qui pourraient rétablir la situation initiale, comme c'était dans les anciennes lignes.

1175

Effectivement, en tout cas, c'est un problème intéressant et je considère qu'il est important, voire essentiel à résoudre de façon équitable, c'est bien entendu, dans le cadre du projet. Ça m'apparaît, en tout cas, un dossier intéressant à examiner de façon importante.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

1180 Oui, bonsoir. Question peut-être plus pour ma curiosité mais en même temps, je pense la curiosité de tous, dans des cas comme ça, où vous venez de nous décrire des situations éventuellement problématiques en temps de crue, qu'est-ce qui arrive avec vos compagnies d'assurances; c'est-à-dire est-ce qu'on vous exige des primes supplémentaires, des avenants?

**PAR M. RICHARD MERCIER:**

1185 Bon, si je me fie, on avait qu'à écouter les nouvelles dernièrement, il y avait une spécialiste au niveau des assurances qui décrivait, bon, si on a la clause refoulement d'égout, bon, les compagnies d'assurances vont couvrir au cas où, par exemple, l'eau s'infiltrerait.

1190 Parce qu'à ces niveaux-là, l'eau passe par-dessus les champs d'épuration, parce qu'on n'est pas relié aux égouts de la ville, et peut-être même par-dessus les fosses septiques en place, donc il peut y avoir des refoulements d'égout. Il peut y avoir aussi des refoulements par les drains d'évacuation de plancher, au sous-sol.

1195 Bon, dans ces cas de refoulement, la plupart du temps, si on a la clause refoulement d'égout, les compagnies vont couvrir.

Mais en aucun cas les compagnies vont couvrir une eau qui vient en contact direct avec les entrées, soit les fenêtres ou les portes.

1200

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Il faut faire passer ça sur le dos des champs d'épuration et des fosses septiques.

1205

**PAR M. RICHARD MERCIER:**

Oui. Ils ont quelques spécialistes dans le domaine qui s'efforcent de faire une bonne évaluation, je pense.

1210

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'était pas une position officielle de la Commission!

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

1215

Vous avez reçu une réponse d'Hydro Québec, est-ce que vous êtes encore en pourparlers avec eux ou êtes-vous satisfait de la manière dont ça se déroule, les négos.

**PAR M. RICHARD MERCIER:**

1220

Bien écoutez, lors de la première partie de l'audience, on m'a mentionné qu'on avait constaté le problème et que, oui, on voulait trouver des solutions et me rencontrer.

1225

On avait pris rendez-vous pour au mois de juin, lorsque la deuxième partie de l'audience était supposée se dérouler, mais on l'a reportée. Et je suis resté sans nouvelle depuis. Donc il y a pas de pourparlers actuellement.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

1230

C'est bien, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1235

Merci de votre témoignage.

Nous prenons une pause de quinze (15) minutes.

1240

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---



**REPRISE DE LA SÉANCE  
JOSEPH THOMAS**

1245

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous reprenons avec monsieur Joseph Thomas.

1250

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

Bonsoir madame, bonsoir messieurs. OK, j'ai fait un petit mémoire comme résident.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1255

Page 2, fin du point 1.

C'est-à-dire rehaussement des digues, c'est qu'on est pris, encore plus enclavé qu'avant. C'est un peu pour ça, mon interrogation.

1260

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci pour votre mémoire.

1265

Depuis les événements de 1996, vous avez renégocié vos assurances, vos primes d'assurances.

Est-ce qu'il y a eu des modifications, est-ce que les primes ont été plus hautes ou est-ce qu'il y a eu...

1270

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

Non.

1275

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... des clauses qui ont dû être ajoutées.

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

1280

Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1285

C'est semblable?

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

C'est ça.

1290

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ça va, on a bien compris votre préoccupation.

1295

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Une question. Concernant la fameuse cote de cent quinze pieds (115 pi), justement...

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

1300

J'ai pas parlé des indemnisations, présentement, là. C'est juste le premier paragraphe, le rehaussement des digues. C'est vraiment nécessaire d'être cinquante pouces (50 po) plus dans l'eau, s'il y a une grosse crue des eaux, pour les résidents du lac. C'est ça, en réalité. Si on augmente de cinquante pouces (50 po), on va être cinquante pouces (50 po) plus dans l'eau qu'on était.

1305

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va demander à monsieur Arnaud, tout à l'heure, de venir expliquer comment le projet peut répondre à vos préoccupations.

1310

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

OK. Ensuite de ça, les indemnisations!

1315

**LECTURE DU MÉMOIRE.**

Vous me posez la question à cent quinze (115 pi), sur nos plans, c'est cote cent quinze (115 pi).

1320

Et depuis le déluge, on s'est fait dire par l'ancienne municipalité, les dirigeants, que ça pourrait aller jusqu'à cent vingt et un pieds (121 pi) avant que, dans l'avenir, on serait dédommagé pour nos résidences. Est-ce que c'est le cas.

1325

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors on va aller chercher tout de suite la réponse.

Monsieur Arnaud, pouvez-vous venir répondre à cette question, s'il vous plaît.

1330

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

La première question, concernant les ouvrages autour du lac?

1335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1340

Alors je pense que pour reprendre un petit peu ce qu'on a expliqué au niveau de la première partie, les travaux qu'on a effectués de consolidation et d'amélioration autour du lac avaient pour but d'une part d'améliorer, si on peut dire, parce que quand on a mis des digues aux points bas, c'était pour améliorer les possibilités d'évacuation de l'eau par des points bas, et deuxièmement, le rehaussement des murets a été fait pour conforter nos ouvrages à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages qui, étant donné qu'on avait une CMP supérieure à ce qu'elle était avant, demandait à ce qu'on ait des revanches qui correspondent à cette nouvelle CMP.

1345

D'un autre côté, je dois dire que oui, il y a un choix qui a été fait, on l'a expliqué, on a joué avec les trois (3) éléments qui sont la rivière aux Sables, la rivière Chicoutimi et le lac Kénogami, et avec ces trois (3) éléments, on a décidé de faire des travaux importants dans la rivière aux Sables, où il y avait une possibilité d'évacuation importante, on a décidé de ne pas faire de travaux sur la rivière Chicoutimi compte tenu de la quantité d'habitations qu'il y avait, et on a décidé qu'on pourrait accepter un certain nombre d'inondations autour du lac Kénogami, qui est finalement le moindre mal.

1350

1355

Alors tous ces travaux font qu'avec l'amélioration des outils d'évacuation, l'évacuation, comme on l'a dit tout à l'heure, on parle de deux mille quatre cents (2400 m<sup>3</sup>) dans des cas extrêmes, neuf cent soixante (960 m<sup>3</sup>/s), on a des capacités d'intervention pour faire de la gestion préventive au Portage-des-Roches et Pibrac-Est et Ouest, qui font que normalement, il devrait pas y avoir de problème d'inondation à aucun des trois (3) endroits.

1360

Maintenant, c'est vrai que du côté du lac Kénogami, il peut y avoir encore des inondations, on a bien dit des dommages mineurs, en cas de très très grandes crues.

1365

Donc, c'est la réponse qu'on avait donnée à la première partie, que je répète ce soir.

La problématique des indemnisations, je pense qu'il faut la regarder de concert avec les autorités qui gèrent le lac Kénogami, je pense que c'est pas à nous, comment je dirais, à faire les règlements; tout ça, ça doit être discuté au niveau des organismes réglementaires, des

1370

municipalités. Et donc ça, j'encourage beaucoup les résidents du lac Kénogami à faire leurs représentations auprès de leur municipalité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1375

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1380

Justement, pour revenir un petit peu dans le sens du fameux cent quinze pieds (115 pi), on a discuté du cent quinze pieds (115 pi) hier, cent dix-huit pieds (118 pi), etc.

1385

Vous, dans votre cas, monsieur, est-ce que vous avez déjà récemment fait, par exemple, fait faire un certificat de localisation sur votre terrain, est-ce que vous avez un certificat de localisation récent de votre propriété?

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

1390

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1395

Qu'est-ce qu'il dit, le certificat de localisation? Parce qu'on essaie de voir qu'est-ce qui apparaît exactement.

1400

L'arpenteur va avoir fait une localisation, etc., qu'est-ce qui est indiqué, vous souvenez-vous qu'est-ce qui est indiqué?

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

1405

Normalement, c'est les mesures où sont situés la grandeur de nos terrains, notre terrain, et où sont situées les bâtisses. Parce que quand on achète une propriété, pour les prêts et tout ça, ça prend le certificat de localisation, qui a été fait voilà quinze (15) ans.

Et puis sur les plans, c'est marqué cote cent quinze (115 pi). Mais là, j'ai pas de détail plus que ça. Mais tout ce que c'est qu'on nous dit, nos mesures sont à la cote cent quinze (115 pi).

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1410

Donc c'est clair, dans le certificat de localisation, l'arpenteur localise approximativement, avec les moyens du bord. Parce que là, c'est plus une distance autrement dit, c'est une altitude,

et cette altitude-là limite votre propriété. Dans le certificat de localisation, on fait une mention, cote cent quinze pieds (115 pi).

1415

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

Oui.

1420

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Et là, il trace la ligne du côté du rivage.

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

1425

Oui, c'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1430

Donc, c'est pas une cote arpentée. OK, c'est intéressant. Je me posais la question, j'ai dit, tiens, quelqu'un du lac qui revient.

Alors je vous remercie.

1435

**PAR M. JOSEPH THOMAS:**

Parce qu'on avait entendu dire, il pourrait monter à cent dix-huit (118 pi) et même cent vingt et un (121 pi), pour le futur. Mais je vais vous dire une affaire, ça va changer peut-être les rôles du jeu.

1440

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

1445

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1450

---

**CLUB DE KAYAK DE LA RIVIÈRE AUX SABLES**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1455

Nous invitons maintenant le Club de kayak de la rivière aux Sables.

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

André Proulx.

1460 **PAR M. JEAN DUSSAULT:**

Jean Dussault.

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1465

Alors d'entrée de jeu, je peux vous dire que le Club de kayak de la rivière aux Sables n'est ni pour, ni contre le projet. En fait, étant moi-même résident du lac Kénogami, on sait qu'il y a eu de nombreuses interventions, beaucoup d'intervenants qui ont débattu le dossier, alors je laisse libre cours à la Commission de juger de la pertinence des propos de ces gens-là.

1470

Nous autres, ce qui nous concerne le plus, je peux vous dire que le Club de kayak de la rivière aux Sables existe depuis 1979, on est une trentaine de membres, et notre raison d'être, notre port d'attache si je peux dire, c'est la section du rapide de la rivière aux Sables, sur le site de CEPAL

1475

Il y a des intervenants tantôt qui en ont parlé un petit peu, alors c'est un rapide d'une longueur d'environ trois cents mètres (300 m), qui commence un petit peu, je dirais au pont de la rue Saint-Dominique, et puis qui se prolonge sur environ trois cents mètres (300 m). Alors ça, c'est notre port d'attache.

1480

Mon intervention ce soir va se faire en deux (2) volets; le premier volet va traiter du site même de CEPAL, un court historique ensuite, qu'est-ce qui s'est ensuite passé par rapport au déluge de 96. Le deuxième volet de mon intervention va consister à parler de la section de la rivière Pikauba qui est touchée par les travaux de la construction du réservoir.

1485

Alors concernant le site de CEPAL, il y a peut-être des gens qui se demandent combien il y a de kayakistes qui font du kayak sur la rivière à CEPAL, je peux vous dire en résumé, comme je le mentionnais tantôt, le Club comporte une trentaine de membres, mais il y a peut-être environ trois cents (300) kayakistes, au niveau canadien, qui viennent de façon plus ou moins régulière pagayer sur le site de la rivière à CEPAL. Et puis il y a peut-être six cents (600) kayakistes dans le monde qui connaissent le site de CEPAL, parce que CEPAL a été le site des championnats du monde en 79.

1490

La rivière, à CEPAL, c'est une rivière qui a été aménagée un petit peu de façon artificielle pour la tenue des championnats du monde en 79. Il y avait à certains endroits, sur la rivière, ce qu'on appelle nous autres, dans notre jargon, des rouleaux à rappel, alors la rivière a été modifiée un petit peu pour la rendre un petit peu plus sécuritaire pour la tenue des championnats du monde.

1495

1500           Donc il y a eu, à certains endroits, des pelles mécaniques d'introduites dans la rivière, et on a créé à ce moment-là des épis artificiels. Un épi, c'est un amoncellement de roches qui avance en pointe à différents endroits sur la rivière, ça crée des paliers. Alors ça a pour fonction de concentrer la veine d'eau à des endroits en particulier et de rendre la rivière particulièrement attrayante et navigable.

1505           Suite au déluge, en 96, la rivière a été détruite complètement, y compris ce qui avait été fait de façon artificielle, y compris les aménagements qui existaient déjà de façon naturelle. La rivière a carrément été balayée, le lit de la rivière s'est creusé de un (1 m) à peut-être deux mètres (2 m) à certains endroits, et puis le lit de la rivière s'est aussi élargi, a presque doublé.

1510           D'ailleurs, à l'automne 96, les dirigeants de CEPAL à l'époque ont investi plusieurs milliers de dollars pour essayer de réaménager la rivière. Ça s'est terminé plus ou moins en queue de poisson, c'est-à-dire que l'aménagement ou le réaménagement de la rivière n'a jamais été complété. Il y a surtout une partie des rives, un côté de la rivière qui a été réaménagé, l'autre côté, il y a jamais eu d'argent de réinvesti pour le faire.

1515           Ce qui s'ensuit, c'est que d'un printemps à l'autre, à chacune des crues, les petits épis qui sont là sont pas assez solides, sont friables, et puis à chaque printemps, les crues en emportent un petit peu une partie. De sorte que présentement, à l'heure actuelle où on se parle, le débit moyen de la rivière aux Sables, à CEPAL, dans le courant de l'été, c'est aux alentours de quatorze (14 m<sup>3</sup>/s) à dix-huit mètres cubes (18 m<sup>3</sup>/s). C'est un niveau qui la rend impraticable pour le kayak.

1520           Ça veut donc dire que depuis 96, de la mi-juin à aller jusqu'à début septembre, il y a pratiquement aucun kayakiste sur la rivière aux Sables. C'est pas parce que le kayak est mort, c'est parce que le site est devenu impraticable.

1525           Alors nous autres, le premier volet de mon intervention consiste donc en le réaménagement potentiel du site de CEPAL. On sait qu'il y a des matériaux qui vont être prélevés à partir du pont en allant en amont jusqu'au barrage de Pibrac, on aimerait bien, si possible, qu'il y ait une partie des matériaux qui vont être prélevés à ces endroits-là soient déposés dans le rapide de CEPAL, pour permettre de reconstruire les épis qui existaient auparavant, pour la rendre praticable en fonction des débits futurs qui vont être prévus.

1530           Alors si le barrage de Pikauba n'est jamais construit, la rivière a besoin d'être réaménagée de toute façon, parce qu'elle a été détruite en 96 et ça a pas été reconstruit complètement.

1535           Si le barrage Pikauba est construit, la rivière a d'autant plus besoin d'un réaménagement, parce qu'en période d'été, si le débit normal d'été devient, mettons douze mètres cubes (12 m<sup>3</sup>/s), la rivière est totalement impraticable pour le kayak de rivière et si, en période de crue,

1540

ça monte à deux-quatre cents (200 m<sup>3</sup>/s-400 m<sup>3</sup>/s) ou six cents mètres cubes (600 m<sup>3</sup>/s), les aménagements présents vont totalement disparaître.

1545 Alors nous autres, on aimerait donc, dans un premier temps, que la Commission considère que le site de CEPAL a besoin d'être réaménagé. Et on voudrait profiter de l'occasion, vu qu'il y a des matériaux qui vont être pris, prélevés en amont, on aimerait qu'il y en ait une partie qui soit déposée dans la rivière, dans un éventuel but de réaménagement.

1550 Et puis il y en a peut-être qui vont dire qu'on veut rétrécir la rivière, on veut pas nécessairement rétrécir la rivière, on veut simplement reconstruire les épis existants. En période de crue, les eaux vont de toute façon passer par-dessus les épis, ça fait que ça ralentira pas le pouvoir d'évacuation de la rivière.

1555 Actuellement, la rivière donc se maintient entre quatorze (14 m<sup>3</sup>/s) et vingt-trois mètres cubes (23 m<sup>3</sup>/s) pendant tout l'été. Nous, on a besoin, comme elle est aménagée présentement, d'un débit minimum de vingt-six mètres cubes (26 m<sup>3</sup>/s), pour que notre activité se fasse en toute sécurité. Alors ce qui est pas le cas. Alors on peut dire, à toutes fins pratiques, la rivière est carrément impraticable.

1560 On a, on peut dire, perdu un des plus beaux sites pour la pratique du canot et kayak de rivière en Amérique du Nord, parce que le site de CEPAL est connu un peu partout dans le monde, et surtout pour les kayakistes des États-Unis, de l'Ouest canadien, Ontario et du Québec, c'était vraiment un site exceptionnel.

1565 En ce qui concerne le deuxième volet de mon intervention, c'est la rivière Pikauba dans le parc. Cette section de la rivière que nous autres, on utilise, c'est évidemment la section qui commence ici, au barrage numéro 3, et cette partie de rivière là, le barrage numéro 3, disparaît dans les aménagements prévus. On l'a vu sur cette carte-là, il y a quatre (4 km) ou cinq  
1570 kilomètres (5 km) qui disparaissent.

C'est pas dramatique pour nous, ce qui est dramatique, c'est que nous, on utilise régulièrement cette rivière-là pour la descendre en période de crue. Nous autres, on l'aime, on l'adore quand elle est en crue et quand elle est pleine, quand il y a de l'eau dedans.

1575 Alors si le débit de la rivière, suite à la construction du barrage, devient très bas et qu'on élimine les crues printanières, ça veut dire que les moments propices où nous autres, on la faisait, vont disparaître carrément.

1580 Et puis s'il y a des éventuels lâchées d'eau, parce que toute construction de barrage sous-entend qu'éventuellement, peut-être qu'il va y avoir des lâchées d'eau d'urgence, on aimerait ça qu'il y ait un système en place qui puisse prévoir et annoncer les lâchées d'eau, tel jour, telle date, telle heure, comme ça se fait partout aux États-Unis, à l'heure actuelle.



1585 On va régulièrement pagayer aux États-Unis ou dans l'Ouest, et puis la majorité des rivières, aux États-Unis, là où il y a des barrages, il y a des lâchées d'eau de prévues et ça fait l'affaire de tout le monde, les clubs de rafting, les kayakistes, les canoteurs, etc.

1590 Alors c'est comme un pendant au barrage, ce serait comme normal qu'il y ait un système qui prévoit quand il y aura des lâchées d'eau, et qu'on ait accès à cette information-là, soit via Internet, soit une ligne téléphonique, etc.

1595 Alors si on perd la rivière Pikauba, en plus d'avoir perdu CEPAL, bien ça commence à être dramatique pour la pratique de notre activité dans la région.

1600 Le but de mon intervention donc, c'est d'essayer de profiter de l'occasion qui se présente à nous, présentement, comme je mentionnais tantôt, on n'est ni pour, ni contre le projet, on sait qu'il y a besoin d'un réaménagement éventuel sur la rivière aux Sables même, et on aimerait, que ça prenne un côté ou l'autre, au niveau des décisions, qu'il se passe quelque chose au niveau du site même de CEPAL.

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1605 Merci de votre intervention.

1610 Pourriez-vous nous donner des dates où, cette année, les conditions étaient particulièrement bonnes sur la rivière Pikauba, où vous avez pu pratiquer, que ce soit vous ou d'autres gens que vous connaissez qui sont allés pratiquer sur la rivière Pikauba leur sport.

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1615 Normalement, la rivière Pikauba, je peux pas vous dire de date précise, je peux vous dire qu'il y a toujours des groupes de kayakistes, soit de la région, soit de Québec, soit de Montréal, qui vont pour faire la Pikauba en période de crue. Des fois, c'est fin mai-début juin; voilà deux (2) ans, c'était le 20 juillet, 18-19-20 juillet, on l'a descendue, elle était à deux cents mètres cubes (200 m<sup>3</sup>/s). C'était la jouissance totale!

1620 C'est à ces occasions-là. Ça fait que des fois, les crues surviennent mai-juin, des fois c'est en plein mois de juillet, des fois c'est au mois d'août.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1625 Finalement, ce que je cherchais à savoir, c'est pas les dates les plus intéressantes, c'est pour faire la corrélation avec les débits.

Alors pour vous, est-ce que vous avez de l'information sur les débits...

1630 **PAR M. ANDRÉ PROULX:**

Les débits les plus intéressants, c'est juin, normalement, et septembre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1635

Et puis avez-vous pu noter, est-ce que vous savez quels étaient les débits à ce moment-là, quels sont les débits intéressants?

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1640

Pour nous, c'est entre cent cinquante (150 m<sup>3</sup>/s) et deux cents mètres cubes (200 m<sup>3</sup>/s), c'est extrêmement intéressant. Mais un débit potable pour nous, c'est aux alentours de quatre-vingts (80 m<sup>3</sup>/s) à cent vingt mètres cubes (120 m<sup>3</sup>).

1645

Alors si, suite à la construction du barrage, le débit journalier moyen devient, je sais pas, vingt-cinq (25 m<sup>3</sup>/s), trente (30 m<sup>3</sup>/s) ou quarante mètres cubes (40 m<sup>3</sup>/s), c'est peu d'intérêt pour nous, en tant que kayakistes.

1650

Mais ce que je peux vous dire en même temps, quand le débit est plutôt bas, ça peut être intéressant pour des débutants intermédiaires. Quand les niveaux sont plutôt hauts, c'est réservé pour experts.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1655

D'accord.

Et puis pour que l'information soit donnée suffisamment à temps pour que les gens, justement les experts y trouvent leur compte et le sachent à l'avance, il faut penser quel délai, en termes de temps, qu'on vous avertisse combien de jours d'avance.

1660

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

Je dirais vingt-quatre (24) heures.

1665

À l'heure actuelle, on fonctionne avec le site du ministère concernant les prévisions pour le lac Kénogami, la rivière aux Sables, etc., et on fonctionne aussi avec le site de la Fédération québécoise de canot-camping. Sur ce site-là, on obtient le débit des rivières ajusté aux six (6) à huit (8) heures près, pour la majorité des rivières canotables des différentes régions du Québec.

1670 Et puis sur ce site-là, on a le débit de la rivière Pikauba, le débit de la rivière aux Écorces également.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1675 Et vingt-quatre (24) heures à l'avance, c'est suffisant pour que les gens de partout au Québec qui sont intéressés à tel type de pratique puissent venir profiter?

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1680 Bien, je dirais, c'est un délai minimum pour les gens du Saguenay. Pour les gens de l'extérieur, évidemment ce serait plus quarante-huit (48) heures ou trois (3) jours.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1685 Et puis lorsqu'il y a des activités de compétition, il faudrait prévoir des lâchées d'eau qui dureraient combien de temps; est-ce qu'il faut que ce soit pendant toute la journée ou ça peut être seulement des périodes de temps?

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1690 Depuis toujours, à CEPAL, quand il y a eu des compétitions, il y a eu une entente avec les gens du ministère, on a pratiquement toujours obtenu des lâchées d'eau intéressantes pour la tenue des compétitions.

1695 Ces lâchées d'eau là se font normalement à partir de dix heures (10 h) le matin jusqu'à trois heures (3 h) de l'après-midi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1700 Donc c'est pas vingt-quatre (24) heures par jour, comme on a pu entendre.

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

Non.

1705

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va demander au ministère de l'Environnement, justement, quels ont été les volumes d'eau qui ont été lâchés, et puis ce que ça peut représenter sur le niveau du lac.

1710

Et ça, ça se fait pendant trois (3) jours, peut-être une journée à l'avance pour que les participants puissent faire des essais, on peut imaginer?

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1715 Ça dépend de l'ampleur de la compétition. Si la compétition dure seulement deux (2) jours, samedi et dimanche, souvent il y a une première lâchée d'eau plus courte le vendredi, pour permettre aux athlètes de se familiariser avec le parcours et la rivière. Quand c'est une compétition d'une ampleur beaucoup plus grande, les lâchées d'eau peuvent être prévues pour cinq (5) ou six (6) jours.

1720

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

À l'avance?

1725

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

À l'avance. Mais habituellement, c'est pas vingt-quatre (24) heures de temps, c'est de neuf heures (9 h) ou dix heures (10 h) le matin jusqu'à trois heures (3 h) ou quatre heures (4 h) l'après-midi.

1730

Et on réajuste les débits journaliers en fonction de ce qui est sorti.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1735

Et ces pratiques-là, vous dites que ça se fait aux États-Unis de façon fréquente?

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1740

Ici, à CEPAL, on obtient des lâchées d'eau seulement pour des compétitions, après entente au préalable. Et il faut prendre entente assez longtemps d'avance, là, un mois-un mois et demi-deux mois (1-1 ½-2) avant la tenue de la compétition.

1745

Aux États-Unis, ça se fait sur une base régulière, journalière. Je donne un exemple, la rivière Kennebec dans le Maine, il y a des lâchées d'eau régulières, à tous les jours à dix heures (10 h), et puis à certains moments de l'année, il y a des lâchées d'eau supérieures, qui sont des fois le double ou le triple des lâchées habituelles. Et puis ça, ça se fait de façon organisée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1750

D'accord.

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1755

Est-ce que mon copain peut faire une intervention?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1760 **PAR M. JEAN DUSSAULT:**

Là, vous parliez de lâchées d'eau. En réalité, nous, ce qu'on demanderait pour le secteur de CEPAL, ce qui nous intéresserait surtout, c'est, bon, pouvoir avoir des lâchées d'eau, oui, mais en réalité, ce qu'on aimerait surtout, dorénavant maintenant, avec les nouvelles prévisions, 1765 si on nous dit, la plupart du temps, à CEPAL, ça va être vingt mètres cubes (20 m<sup>3</sup>/s), alors on aimerait pourvoir aménager la rivière pour qu'elle soit belle à vingt mètres cubes (20 m<sup>3</sup>/s).

Mais si on nous dit, les prévisions sont de quinze mètres cubes (15 m<sup>3</sup>/s), on prévoit de sortir régulièrement quinze mètres cubes (15 m<sup>3</sup>/s), on aimerait que la rivière devienne belle à 1770 quinze mètres cubes (15 m<sup>3</sup>/s). Ce qui ne nous obligerait pas à demander des lâchées d'eau pour tenir des compétitions.

Dans le sens que si la rivière est belle à quinze mètres cubes (15 m<sup>3</sup>/s), elle est belle à quinze mètres cubes (15 m<sup>3</sup>/s). Alors c'est pour ça qu'on voudrait surtout que la rivière aux 1775 Sables soit aménagée au niveau que je sais pas trop quel organisme décidera que la rivière sera en temps normal.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1780 Ou une combinaison des deux (2).

**PAR M. JEAN DUSSAULT:**

1785 Oui, ou une combinaison des deux (2).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Au besoin, d'accord.

1790 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

La rivière Pikauba, c'est quoi sa fréquentation par vos membres ou par des gens de Montréal, vous avez dit, ou de l'extérieur; c'est quoi à peu près la fréquentation.

1795 **PAR M. ANDRÉ PROULX:**

Je dirais que c'est difficile à évaluer de façon précise, en ce sens que les gens y vont de façon sporadique, et la plupart du temps, quand on y va, on s'enregistre même pas aux barrières

1800 dans le parc. On prend une navette, on se fait déposer sur place, la navette s'en retourne et on descend la rivière carrément.

Mais je dirais, sur la rivière Pikauba même, je dirais qu'il y a une vingtaine d'équipes qui descendent la rivière Pikauba, par été, en kayak.

1805 Et sur la section des Écorces, c'est peut-être trente (30) à quarante (40) expéditions de kayak qui la descendent. Elle est plus fréquentée que la Pikauba. Mais la section des Écorces n'est pas touchée, je pense, dans le projet.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

1810 OK. Donc la rivière aux Écorces aussi est utilisée.

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1815 Oui, oui tout à fait. Plus même que la Pikauba, parce que c'est moins long, aussi.

Quand on descend la rivière Pikauba, c'est une descente de cinq (5) à sept (7) heures, tandis que les Écorces, c'est environ quatre heures-quatre heures et demie (4-4 ½).

1820 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

C'est bien, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1825 Pour revenir sur les roches que vous souhaiteriez récupérer de l'aménagement du seuil en amont, mécaniquement plus particulièrement, qu'est-ce que vous aimeriez obtenir? Je veux dire, par exemple, vous, vous feriez quelle partie des travaux? Donc les roches seraient retirées, seraient apportées sur un site déterminé par vous, c'est vous qui décideriez, après ça, on les prend en charge?

1830 Ce serait jusqu'où, c'est quoi le partage des travaux que vous voyez.

**PAR M. ANDRÉ PROULX:**

1835 C'est sûr que nous, en tant qu'organisme non lucratif, on n'a pas de sous à investir là-dedans.

1840 Ce que je peux vous dire, l'aide qu'on pourrait apporter, nous, c'est une aide technique, en ce sens qu'on pourrait dire où déposer les roches, quelle quantité en mettre exactement, et à quels endroits, de quelle manière, de quel côté de la rivière, etc.

1845 Parce qu'on est plusieurs kayakistes qui pratiquons le kayak à CEPAL depuis déjà une vingtaine d'années, ça fait qu'on a été à même de voir l'évolution de la rivière et la détérioration de la rivière. On sait à quel point elle était bien aménagée auparavant, et à quatre (4) ou cinq (5), on serait capable d'évaluer les endroits propices pour déposer telle ou telle quantité de pierres.

On pourrait à ce moment-là seconder ou être conseiller pour les ingénieurs à ce moment-là qui agiraient sur place.

1850 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Là, actuellement, vous avez réenroché du côté de l'hôtellerie, c'est ça. C'est la rive de l'autre côté qui ferait l'objet...

1855 **PAR M. ANDRÉ PROULX:**

C'est ça. C'est cette partie-là qui a passablement disparu dans le déluge en 96.

1860 L'autre partie, l'autre côté de la rive, c'est plus du rocher. Il y a quand même eu des gros morceaux de rocher qui sont partis, ça a eu un peu moins d'impact de ce côté-là que du côté de l'hôtellerie, effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1865 OK, je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous vous remercions de votre intervention.

1870

---

**GHISLAIN LOWE**

1875 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Ghislain Lowe, s'il vous plaît.

**PAR M. GHISLAIN LOWE:**

1880

Oui, bonsoir. Effectivement, mon nom est Ghislain Lowe.

Moi, OK, le mémoire, il avait une page, ça va peut-être différer un peu de ce que vous avez. Et vous avez aussi quelques photos que j'ai prises aujourd'hui.

1885 C'est ça, moi, je veux commencer parce que je suis ici, OK, en tant que travailleur, comme environ trois cent cinquante (350) autres travailleurs de complexe industriel du secteur des pâtes et papier, en l'occurrence la Cartonnerie Cascades, Groupe Carton Plat et aussi l'usine de pâte kraft Fjordcell.

1890 J'ai vécu personnellement et de façon très active, dès le début, le déluge de 96, pour avoir été là en soirée, avoir vu une partie de nos installations partir avec la rivière, et puis je peux vous affirmer qu'un autre déluge mettrait en péril le complexe industriel où nous travaillons.

1895 Je veux tout d'abord vous signaler que ce complexe industriel est situé à l'embouchure de la rivière aux Sables. On l'a pas vraiment sur les cartes, c'est environ à un kilomètre (1 km) de la rivière Saguenay.

1900 On peut dire, pour moi, que c'est le dernier emplacement vraiment où l'eau s'en va, c'est vraiment le bouchon, parce qu'à cet endroit-là, OK, il y a un barrage, Bésy, peut-être vous le voyez sur la photo 1. Le barrage Bésy, moi je l'appelle le vieux barrage Bésy, ça a peut-être été construit probablement sûrement dans le temps de Price. À cet endroit-là, il y a une prise d'eau qui va alimenter une centrale hydroélectrique beaucoup plus bas, il y a une bonne dénivellation d'eau. Notre complexe industriel, nous autres, est à gauche.

1905 C'est ça, après le déluge de 96, le lit de la rivière s'était déplacé vers la gauche. Il a laissé intact le vieux barrage Bésy et il a détruit nos installations de traitement d'eau. Et puis ça a causé des pertes d'environ dix-sept millions de dollars (17 M\$), et puis ça a fait que plusieurs débris, béton, acier, des arbres et des produits chimiques se sont retrouvés dans la rivière, avec les conséquences qu'on peut imaginer.

1910 Il y a des ouvrages de reconstruction qui ont été effectués pour reconstruire nos équipements de traitement, le traitement des eaux, un peu plus haut sur le roc. Malheureusement, j'ai pas de photo ici de ces ouvrages. En tout cas, eux autres, ils sont sécurés parce qu'on les a construits vraiment sur le roc.

1915 Par contre, énormément de terrain a été miné et le complexe industriel est maintenant à moins d'une centaine de pieds de la coulée. On peut voir les photos 5-6-7, vous pouvez voir le complexe industriel et à peu près, je dis cent pieds (100 pi), même pas, cinquante pieds (50 pi), c'est le lit de la rivière qui s'était créé un chemin.

1920 Ça fait qu'un autre déluge, c'est du terrain argileux et je suis pas convaincu que ce complexe-là, pour avoir vu le terrain se miner et avoir parlé à des ingénieurs dans le temps, je suis pas convaincu qu'on pourrait faire quoi que ce soit pour empêcher ça, à part attendre que les niveaux baissent.

1925



Une digue a été reconstruite à ce moment-là, on la voit un peu sur la photo 1 et 3. La digue a été reconstruite pour rehausser le niveau d'eau, mais le vieux barrage Bésy, lui, il a demeuré toujours tel qu'il était.

1930 Et c'est surtout ici que je veux insister, dans mon mémoire, à savoir que le barrage Bésy demeure pour moi un ouvrage très limité au niveau de sa capacité d'évacuation. Et puis les six cent cinquante mètres cubes-seconde (650 m<sup>3</sup>/s) dont on parle dans l'audience, et c'est la même chose qu'en 96, me font craindre grandement pour les installations qui y demeurent.

1935 Et ici, on ne parle plus seulement d'équipement de traitement secondaire, mais on parle vraiment du cœur d'une usine même, machine avec tout ce qu'il peut y avoir autour. Et on parle certainement de perte de cent millions (100 M\$) et plus. Et je parle même pas ici de réservoirs de produits chimiques qui sont présents chez nous, des réservoirs de ClO<sub>2</sub> qui, à la limite, peut évacuer une ville.

1940 On a des mesures, mais pas vraiment quand le réservoir part ou quoi que ce soit; disons que ça peut être assez dommageable, quand on parle de sécurité.

1945 Ça fait que, comme je l'ai dit, j'ai vécu le déluge de 96 et, c'est ça, j'ai vu entrer l'eau dans l'usine jusqu'à ce que l'eau, finalement, se fraie un chemin, et par où personne aurait jamais penser. Ça fait qu'un autre événement similaire ne pardonnerait pas, cette fois.

1950 Ça fait que lors de la première audience, j'ai pas vraiment eu de réponse à savoir qui aurait pu répondre à mes inquiétudes, et puis j'ai été aussi déçu qu'on me dise que ce barrage était géré par tiers. Ça fait que c'est comme se renvoyer la balle.

1955 Tout à l'heure, par contre, monsieur Arnaud disait, j'ai compris peut-être un peu plus qu'effectivement, il disait qu'il y a eu la Loi sur la sécurité des barrages alentour du lac Kénogami, avec une CMP, alors que dans notre cas, il y a même pas de revanche.

1960 Ça fait que moi, je suis un travailleur, ça fait que la compagnie qui gère le barrage, c'est pas nous autres. Ça fait que, est-ce qu'on l'a regardée, je le sais pas, c'est ça que j'aurais aimé, j'aurais aimé qu'on analyse un peu plus la problématique de l'endroit où sort l'eau, parce qu'en réalité, c'est vraiment où sort l'eau et après ça, on l'oublie, elle s'en va dans le Saguenay.

Je sais qu'on a reconstruit de nouveaux barrages un peu plus haut, comme celui près du pont du boulevard Harvey, avec une crête déversante, où aucun débris ne peut s'accumuler.

1965 On a dépensé énormément d'argent pour moderniser le barrage Pibrac de façon à réagir très vite et de façon très efficace. Mais qu'a-t-on fait avec le vieux barrage Bésy. Voir photo 2, vous voyez un peu le barrage en question, où c'est des pelles.

1970 Et puis quand il y a des interventions, on voit d'ailleurs, une photo d'aujourd'hui, un arbre qui est coincé. Ça fait que c'est ça, qu'est-ce qu'on peut faire avec ça.

1975 Ça fait que je termine ici en insistant sur le fait que des investissements cités ici par cette audience sont absolument nécessaires pour sécuriser nos installations. Et je suis d'accord avec ça, parce qu'avec les débits qui pourraient arriver, comme je vous dis, là je parle même des débits de six cent cinquante (650 m<sup>3</sup>/s), des débits au-delà, je pense pas que l'usine pourrait résister.

Par contre, à un moment donné, je souligne la problématique du barrage Bésy.

1980 Et en conclusion, comme l'a dit hier monsieur Ruel du Comité provisoire, et comme on peut voir avec la possibilité de plus en plus fréquente que de tels événements arrivent avec qu'est-ce qui vient d'arriver, le cent trente millimètres (130 mm) en quatre (4) heures, on est porté à oublier ces choses-là, mais c'est encore là et c'est important qu'on s'y penche.

1985 Ça fait que c'était mon intervention.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, merci beaucoup pour votre mémoire. Nous avons quelques questions pour vous.

1990 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Est-ce que votre employeur, on a Cascades, il y a deux (2) usines de Cascades je crois, à proximité du barrage.

1995 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Oui.

2000 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Jusqu'à maintenant, est-ce que votre employeur, êtes-vous au courant si votre employeur a manifesté des inquiétudes, jusqu'à maintenant.

2005 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Il y en avait déjà eu, je crois, qui avaient été manifestées. Mais je pense que l'urgence est plus de produire, au niveau de la production. Ça fait que le niveau d'eau est rehaussé et go, on continue.

2010 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce que le barrage...

2015 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Oui, le barrage a été rehaussé, la digue a été faite.

Mais il y a des choses, à un moment donné, que des fois les dirigeants sont peut-être pas – en tout cas, ils vont focusser sur la production, les ventes et ces choses-là.

2020

Moi, j'ai été un peu plus impliqué pour avoir suivi en tout cas tous les travaux, ça fait que c'est pour ça que je venais plus en mon nom personnel.

2025 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

C'est ça, on a pu voir que, bon, la Loi sur la sécurité des barrages mentionne qu'il faut établir les conséquences, et en fonction des conséquences potentielles, il faut décider quel débit on doit évacuer. En fonction de la loi, il y a des paramètres, CMP, demi CMP, etc.

2030

Effectivement, on parle de choses en aval. Je comprends, les usines, on peut voir les photos, les usines sont en amont, immédiatement en amont de la crête du barrage.

**PAR M. GHISLAIN LOWE:**

2035

Exact.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2040

Donc ça veut dire, vous, votre crainte, c'est qu'il y ait une répétition, donc le scénario, c'est une répétition de crue, les débris qui arrivent, les arbres...

**PAR M. GHISLAIN LOWE:**

2045

C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

... qui bloquent de plus en plus l'écoulement à travers les vannes.

2050 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

J'avais des solutions aussi saugrenues, bon, je me disais, OK, il y a des pelles, je sais qu'il y a des vannes gonflables, des choses comme ça, mais ça coûte des sous. À la limite, on m'a déjà parlé d'un système autodestruction d'un barrage, parce que les dommages qui pourraient arriver en bas, il y en a presque plus.

De toute façon, quand le travail se fait à gauche, comme ça a été, c'est le même effet.

Parce que quand tu arrives dans une situation comme ça, bien, tu peux pas réagir, les gars peuvent pas aller, au niveau de la sécurité, aller enlever les pelles. Les portes, les troncs arrivent et là, c'est fini.

Ça fait qu'à un moment donné, est-ce qu'il y a des systèmes, à un moment donné, en quelque part. Le barrage, de toute façon, c'est du béton dans le fond, on le fait sauter. En quelque part, tu viens de sécuriser un complexe et tu crées rien, parce que l'événement, tu l'as pareil.

Moi, je sais pas, c'est des solutions à un moment donné que je voyais. Est-ce que quelqu'un s'est penché là-dessus. On a analysé la problématique, il y en a des solutions.

Ça fait que moi, c'est un peu mon intervention.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce que la Loi sur la sécurité prévoit aussi – parce que là, il y a l'aspect conséquences en cas de rupture, etc., mais la loi aussi prévoit que les mécanismes doivent être maintenus en état de marche, de fonctionnement, les vannes d'évacuation doivent être maintenues en état de marche continuellement, en tout temps.

Bon, il y a peut-être quelque chose de ce côté-là effectivement à vérifier, est-ce que le type de vanne, etc., les évacuateurs sont d'urgence, c'est conforme à la loi.

Je peux pas en juger, je suis pas un spécialiste des vannes.

2085 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

On parle de ce chiffre-là, ce chiffre-là est venu d'où, six cent cinquante (650 m<sup>3</sup>/s), est-ce que c'est venu...

2090 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Oui, il y a des questions à se poser, effectivement, est-ce que c'est conforme, le barrage dans son ensemble, est-ce que ses vannes sont conformes à différents articles de la loi en termes de fonctionnalité, en tout temps par exemple, que la capacité d'évacuation soit là et maintenue en tout temps. Je pense qu'il y aurait peut-être une question là-dessus.

**PAR M. GHISLAIN LOWE:**

2100 J'ai déjà vu les chiffres en quelque part, que quelqu'un aussi que je connaissais mettait un petit peu en doute. Ça fait que j'ai un petit peu, aussi, d'information là-dessus, que je vous ai pas donnée. C'était basé un peu sur tout ça, mon appréhension.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2105 Votre appréhension, on a pu voir votre mémoire, c'est que la capacité d'évacuation diminue, parce qu'en théorie, on parle de sept cent soixante-dix mètres cubes (770 m<sup>3</sup>/s), c'est-à-dire en cas de répétition de la crue de 96, ça devrait passer, par rapport à ce qui est en amont.

**PAR M. GHISLAIN LOWE:**

2110 Il y a trente (30) vannes d'à peu près six pieds (6 pi), mais les vannes, on sait qu'il y a du bois qui vient...

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2115 Ça passerait par-dessus. Mais la question, effectivement, est-ce qu'il y a des obstacles, des débris, même de la glace, est-ce que des débris de glace peuvent rendre le système non fonctionnel et provoquer un écoulement latéral. Je pense que c'est ça, votre crainte.

2120 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

2125 Parmi les trois cent cinquante (350) travailleurs, est-ce qu'il y en a d'autres, parmi eux, qui partagent vos craintes ou si vous êtes le seul? Il y en a tu d'autres?

**PAR M. GHISLAIN LOWE:**

2130 Les gens, des fois, des fois les gens oublie. Moi, j'ai passé peut-être vingt-quatre (24) heures, à peu près, j'ai été confiné là, pendant le déluge, peut-être sept (7) jours, pour pouvoir

reconstruire nos installations. J'ai participé très très activement, ça fait que j'ai été impliqué à fond là-dedans, ça fait que je connais.

2135

Les gens ont vécu, et je me rappelle que quand il y a eu, le soir du déluge, les gens m'ont dit, Ghislain, on vient de perdre notre usine. Ça fait que là, j'ai dit, on s'en fait pas, les gars, on va reconstruire, on a des assurances, on va reconstruire.

2140

Mais j'ai vu des gens qui étaient vraiment à terre, là. Les gens oublient, les gens sont naïfs, pas naïfs mais de par peut-être leur non-connaissance à un moment donné de la problématique.

Moi, je le connais le dossier. Moi, c'est pour ça que je tenais à venir en mon nom.

2145

Oui, les gens tiennent à leur travail, et puis je sais qu'il arriverait un déluge, je dirais pas ça aux gens non plus, de façon à apeurer les gens. Tu crées pas des psychoses pour rien non plus.

2150

Mais peut-être que je voulais profiter, parce que je savais qu'il y avait une audience, justement, pour ouvrir une problématique qui est là. Et puis il arriverait encore le débit, et je sais qu'est-ce qui arriverait.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

2155

Il serait peut-être possible qu'il y ait une inspection de recommandée du barrage en question, et puis suite à ça, on pourrait voir si vos craintes sont bien fondées. Parce que ça se fait, ça, par des ingénieurs du ministère de l'Environnement qui pourraient – je vous dis pas que ça va se faire demain matin, mais ça peut être une recommandation.

2160

Mais si votre mémoire, je dis pas que votre mémoire en tant qu'individu n'a pas de valeur, mais s'il avait été signé par cinquante (50) employés avec vous, bon, ça aurait peut-être un peu plus de poids.

2165

Mais quand même, nous, on retient l'idée, on va en discuter ensemble, une inspection possible.

**PAR M. GHISLAIN LOWE:**

2170

Oui, j'aurais aimé ça, votre idée que quelqu'un vienne. On parle d'experts de barrages qui ont été évalués un peu partout, si on n'est pas capable d'évaluer un barrage comme ça, me dire un chiffre! Et je trouve que c'est important, on parle de débits. Ils sont pris où, d'où viennent ces débits-là.

2175 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

C'est bien, merci.

2180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La problématique que vous soulevez est importante, et on vous remercie d'avoir éclairé la Commission sur ce point-là. Justement, avec le document photographique que vous nous avez amené, ça amène de l'information très très utile pour nos travaux.

2185 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

OK, ça m'a fait plaisir.

2190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

---

2195 **DROIT DE RECTIFICATION  
PROMOTEUR**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2200 Alors nous en sommes à la période de rectification, il y a une inscription, c'est le promoteur.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2205 Alors j'aurais quelques rectifications à faire.

La première, ça porte sur deux (2) mémoires, l'un qui a été présenté avant, cet après-midi, par monsieur André Bouchard, et aussi la Nation huronne. C'est concernant le fait qu'il a été mentionné qu'il n'y a pas eu d'étude effectuée sur l'original en période estivale.

2210 Alors nous voulons rectifier le fait que des inventaires ont été réalisés à cet effet. Il en a été fait mention lors de la première partie des audiences, séance numéro 3, mardi pm. Et deuxièmement, un rapport spécifique intitulé "Tecsult 2003, fréquentation des milieux humides de la rivière Pikauba par l'original à l'été et l'automne 2002, rapport d'étape, mai 2003". Donc ça a été présenté à la Commission.

2215

2220 Toujours concernant la Nation huronne, monsieur Louis Lesage, je voudrais juste rectifier une chose. Les discussions qui ont lieu à propos de l'original avec la SÉPAQ, il ne s'agit pas de mesures d'atténuation pour compenser des pertes d'habitat de l'original, il s'agit de discussions qui ont lieu avec la SÉPAQ qui portent sur les modifications aux activités de chasse, et non de pertes d'habitat. Donc c'est quand même bien différent.

2225 C'est pour ça que quand on parle de miradors et tout ça, c'est relié aux activités de chasse, mais pas la survie de l'original. Nous, on pense qu'il y aura pas de pertes d'originaux dues au projet.

2230 Une autre rectification qu'on se permet d'apporter auprès de la Commission, parce que je pense qu'on avait déposé, la première partie de l'audience, "Trente (30) ans d'expérience à la Baie James", dans les territoires du Nord, c'est qu'à notre connaissance, depuis trente (30) ans, il n'y a pas eu de problèmes importants du mercure au niveau de la santé des Cris.

Et d'ailleurs, je vous réfère à la première partie de l'audience, le docteur Girard a lui-même, dans son exposé, fait état du fait qu'il n'y avait pas eu de problème.

2235 Alors je pense que c'est une information qui est importante, parce que la santé, c'est quand même une de nos priorités dans l'existence.

2240 Pour terminer, je déposerai demain un petit document que j'intitule "Le régime vital et l'alimentaire de l'original". C'est un petit document qu'on avait préparé, sur lequel on a regardé un peu de quoi s'alimentait en général l'original et les milieux humides auxquels on fait face aujourd'hui ne font pas partie de son alimentation privilégiée.

2245 Alors je le déposerai, c'est deux (2) pages, je pense pas que c'est le moment de les lire, mais on le déposera à la Commission demain.

2250 Et pour terminer, un dernier point et peut-être un mea culpa de la part du promoteur, nous n'avons pas relancé le rendez-vous avec monsieur Mercier pour une simple raison de question estivale; compte tenu que l'audience a été déplacée, la personne qui devait le rencontrer, qui avait annulé effectivement, a pris ses vacances quand elle a su que l'audience – alors on s'excuse auprès de monsieur Mercier.

2255 Et donc, nous avons toujours en tête de faire les travaux qu'on lui avait promis, compte tenu qu'à six cent cinquante mètres cubes par seconde (650 m<sup>3</sup>/s), effectivement, le plancher de son sous-sol, c'est-à-dire ce qu'il appelle son premier plancher, c'est le plancher de son sous-sol, souvenez-vous de la petite maison qu'on avait dessinée, effectivement serait touché et on va faire le nécessaire, comme on lui avait promis, et on va le rencontrer comme nous lui avions promis.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2260

Alors merci pour votre intervention, pour les précisions.

Alors bon repos tout le monde. On reprend demain à treize heures trente (13 h 30).

2265

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 AOÛT 2003 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

2270

---

2275

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2280

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.